

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de donner une vocation économique à ces parcelles laissées en friche depuis plus de 30 ans.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- abattage et débardage mécanisé des quelques arbres ayant colonisé les parcelles en friches (sapins, pins, bouleaux)
- curage à la pelle mécanique des fossés existants comblés par absence d'entretien (500ml), déblais laissés en bordure du linéaire des fossés
- préparation de sol en vue de boisement (rangement des rémanents et sous solage et/ou potet travaillé à la pelle mécanique)
- boisement en résineux (douglas, mélèze, épicéas) (4ha)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Coupes d'éclaircie entre 20 et 25 ans, exploitation des bois à partir de 40 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réponse de la DREAL sur ce dossier viendra compléter un dossier global dont l'instruction relève du conseil départemental. Les boisements en zone réglementée sont en effet soumis à déclaration au conseil départemental. Ce dernier m'a demandé par lettre du 19/08/2016 de compléter le dossier en y ajoutant : 1/ une pièce écrite stipulant l'autorisation de l'agence régionale de santé pour la réalisation des travaux à proximité des captages d'eau potable. En effet, l'une des parcelles concernées (la parcelle AI 14) est englobée dans le périmètre rapproché commun aux captages dits « Fanges 1 », « Fanges 2 » et « Tourlonias » (avis favorable de l'ARS en date du 31/01/2018). 2/ une pièce écrite stipulant l'autorisation du service de la police de l'eau pour la réalisation des travaux envisagés (Demande en cours d'instruction). 3/ une pièce écrite de la DREAL stipulant la dispense d'étude d'impact pour le projet, ou l'étude d'impact si cette dernière est requise (objet du présent dossier).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ml	500 ml de fossés à curer
ha	5.5 ha au total, dont 4ha à défricher puis reboiser

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Les Fanges
63880 LE BRUGERON
Parcelles AI 14/19/23/26 feuille AI 01

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°45'11"E Lat. 45°43'47"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I et II
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional Livradois-Forez
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui partiellement. La parcelle A114 se trouve en périmètre rapproché de captage (en aval des captages), commun aux trois captages dits « Fanges 1 », « Fanges 2 » et « Tourlonias ». (périmètre rapproché de captage par arrêté inter-préfectoral 05/03477 publié le 11/01/2006). Le conseil départemental a demandé que l'autorisation de l'ARS soit obtenue pour cette parcelle. L'ARS a été sollicitée le 22/01/2018 et a donné un avis favorable en date du 31/01/2018.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet à plus d'un kilomètre d'une zone Natura 2000 (directive habitat) (source : Geoportail 23/01/2018)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liée à la consommation en eau des arbres qui sont prévus d'être plantés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La reprise des fossés existants en section 30x30cm modifiera seulement l'écoulement des eaux de surface qui se répandent actuellement anarchiquement sur les terrains depuis que les fossés sont comblés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parcelle (A114) est située en périmètre rapproché de captage (à l'aval des captages), l'Agence régionale de santé Rhone Alpes Auvergne saisie de cette partie du dossier conformément à la demande du conseil départemental du 19/08/2016, a formulé un avis favorable le 31/01/2018)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plantation de résineux sur des zones en jachère

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

/

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le déboisement préalable concerne un nombre d'arbre extrêmement limité. La reprise des écoulements de surface en section 30x30cm vise à rétablir les terrains dans leur état antérieur (terrains sains lorsqu'ils étaient en pâture avec des levées entretenues) et le service de la police de l'eau de la DDT du Puy de Dome est saisi de l'instruction de ce point du dossier. L'ARS a donné un avis favorable aux travaux situés en périmètre rapproché de captage après avoir consulté le syndicat des eaux de la FAYE. Les réponses des services précités seront portés au dossier dont l'approbation finale incombe au conseil départemental. Les zones non favorables à l'accueil des essences à planter seront laissées vierges. J'estime que ce dossier devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, il s'agit d'un projet modulable dénué de toute visée d'exploitation intensive, les zones à planter seront adaptée sans difficulté en fonction des avis des différents services instructeurs (Police de l'eau, ARS, conseil départemental).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier soumis au conseil départemental dans lequel figure les informations requises dans les annexes exigées 2 à 6. - Lettre du conseil départemental du 19/08/2016 - Croquis des travaux de reprise des fossés

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LACHASSAGNE

le, 31/01/2018

Signature

Sébastien FONLUPT


le cadre ci-dessus

Dossier de demande de reboisement
Lieu dit Les Fanges 63880 Le Brugeron



FONLUPT Sébastien

02/03/2016

Sébastien FONLUPT
165 Montée de l'Église
69480 LACHASSAGNE
06 71 04 93 93
sebastien_fonlupt@hotmail.com

Au Brucheron, le 02/03/16

Monsieur le maire du Brucheron

Objet : dépôt d'un dossier de demande de boisement

Monsieur le maire,

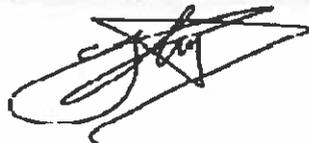
Par la présente, j'ai l'honneur de vous soumettre un dossier de demande de réboisement pour le compte de Madame FONLUIT Annick dont je suis le mandataire.

La demande porte sur quatre parcelles référencées N° 14, 19, 23 et 26 situées en périmètre de boisement réglementé.

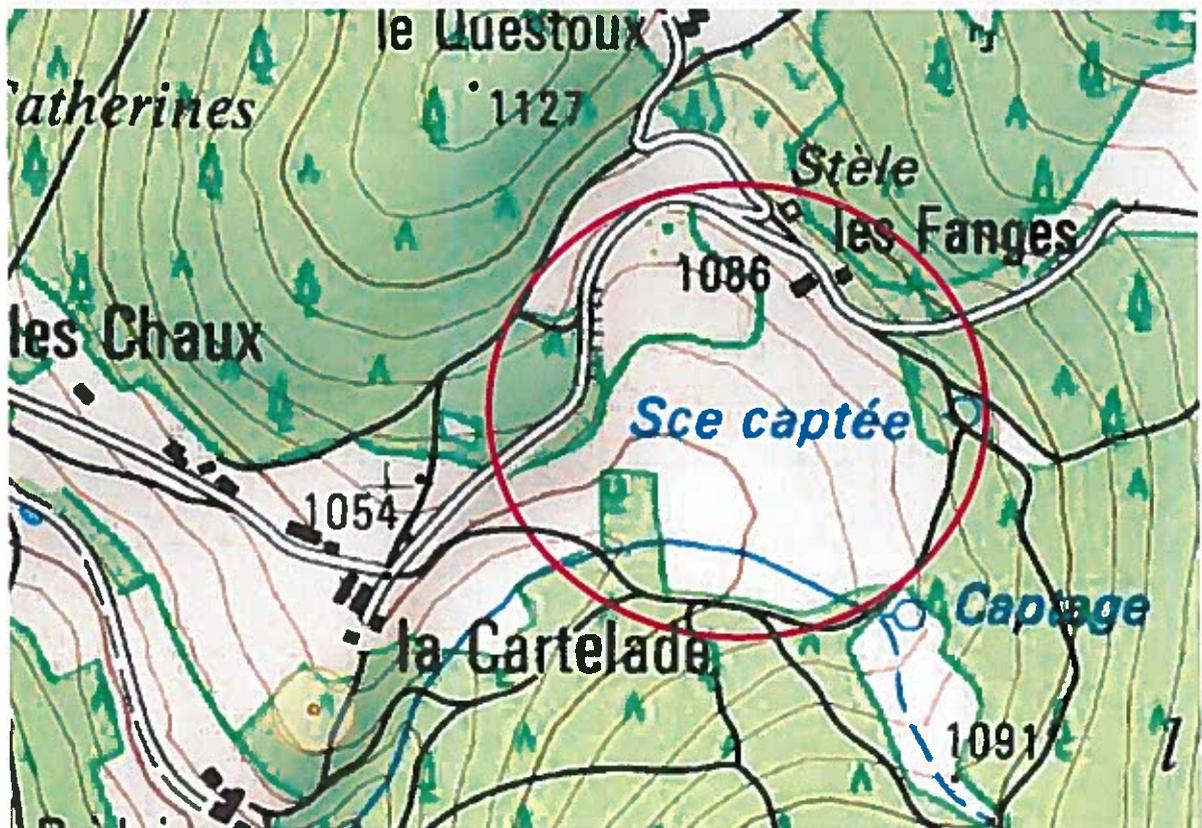
Le dossier est soumis à l'arbitrage final du Conseil départemental auquel il conviendrait de transmettre votre avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

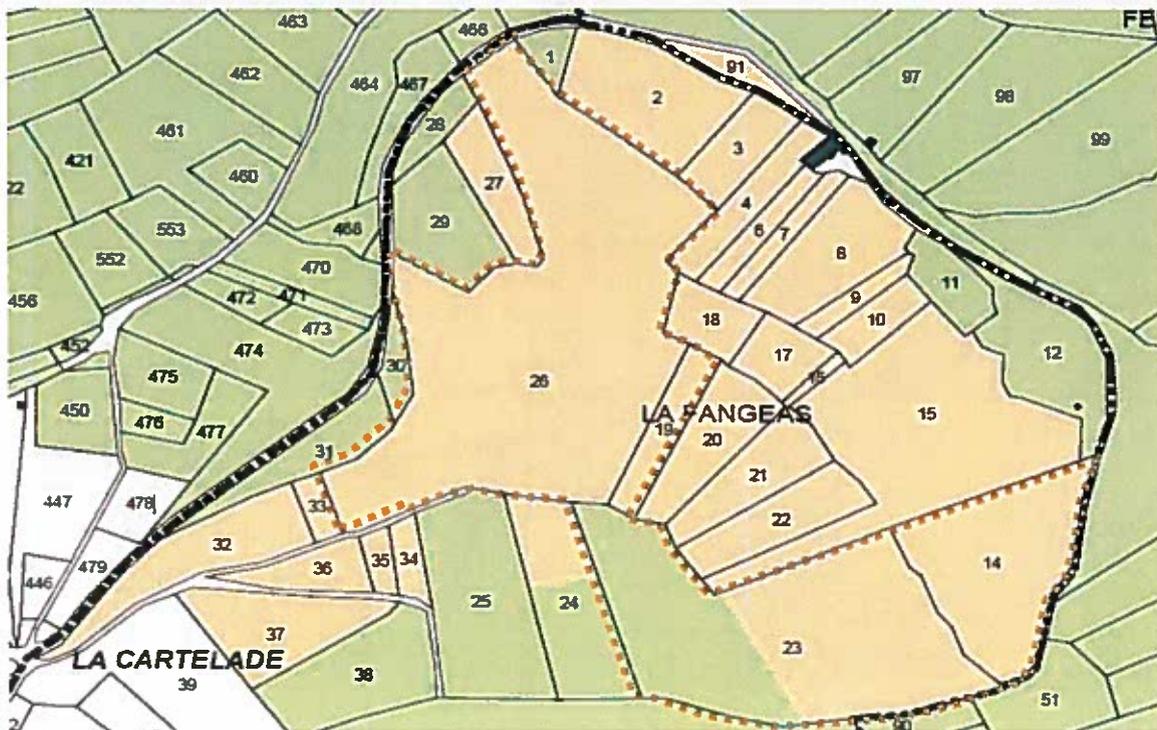
Sébastien FONLUPT



Annexe 01 : situation des parcelles concernées



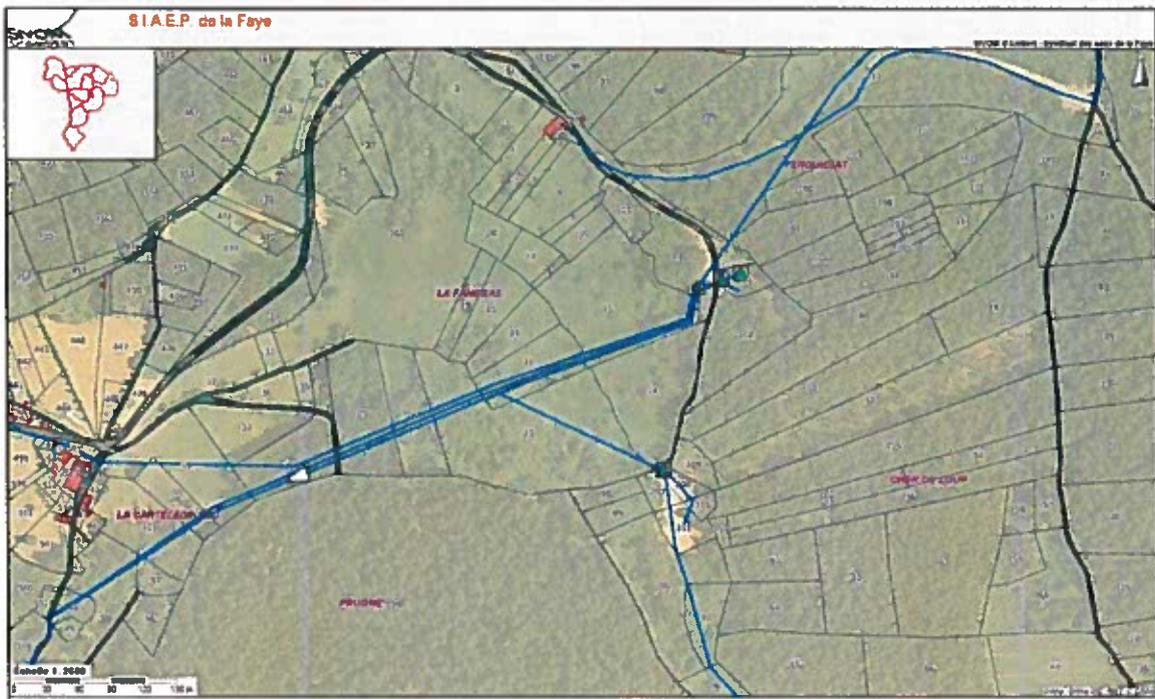
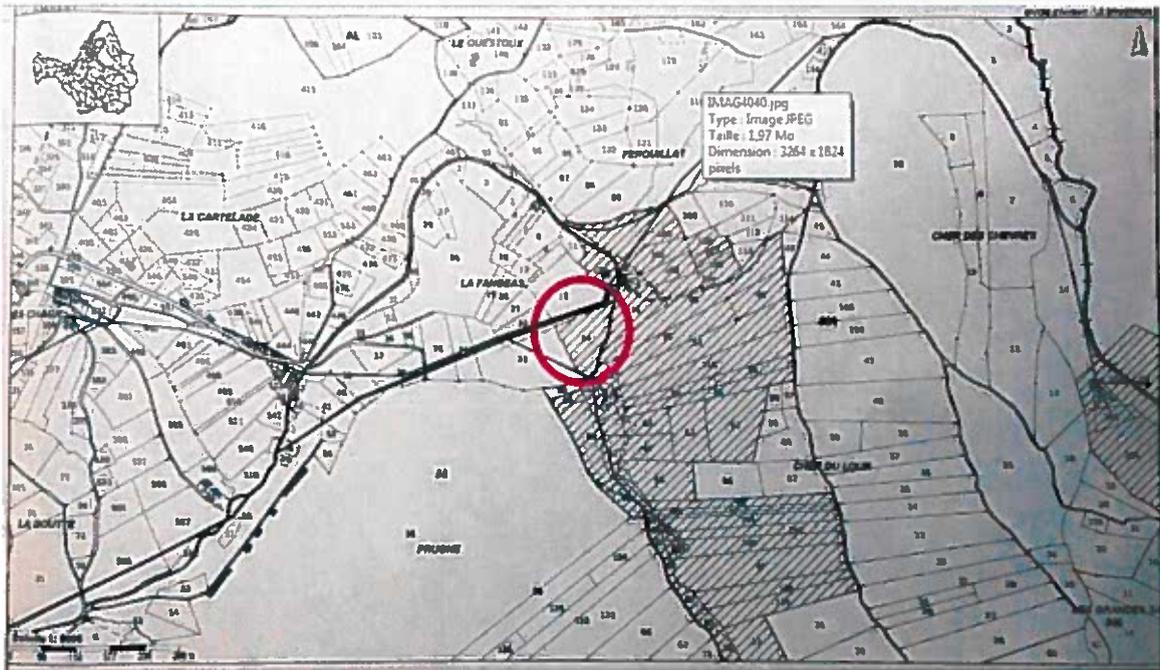
Annexe 02 : limites de parcelles, lignes de niveau et règlement de boisement



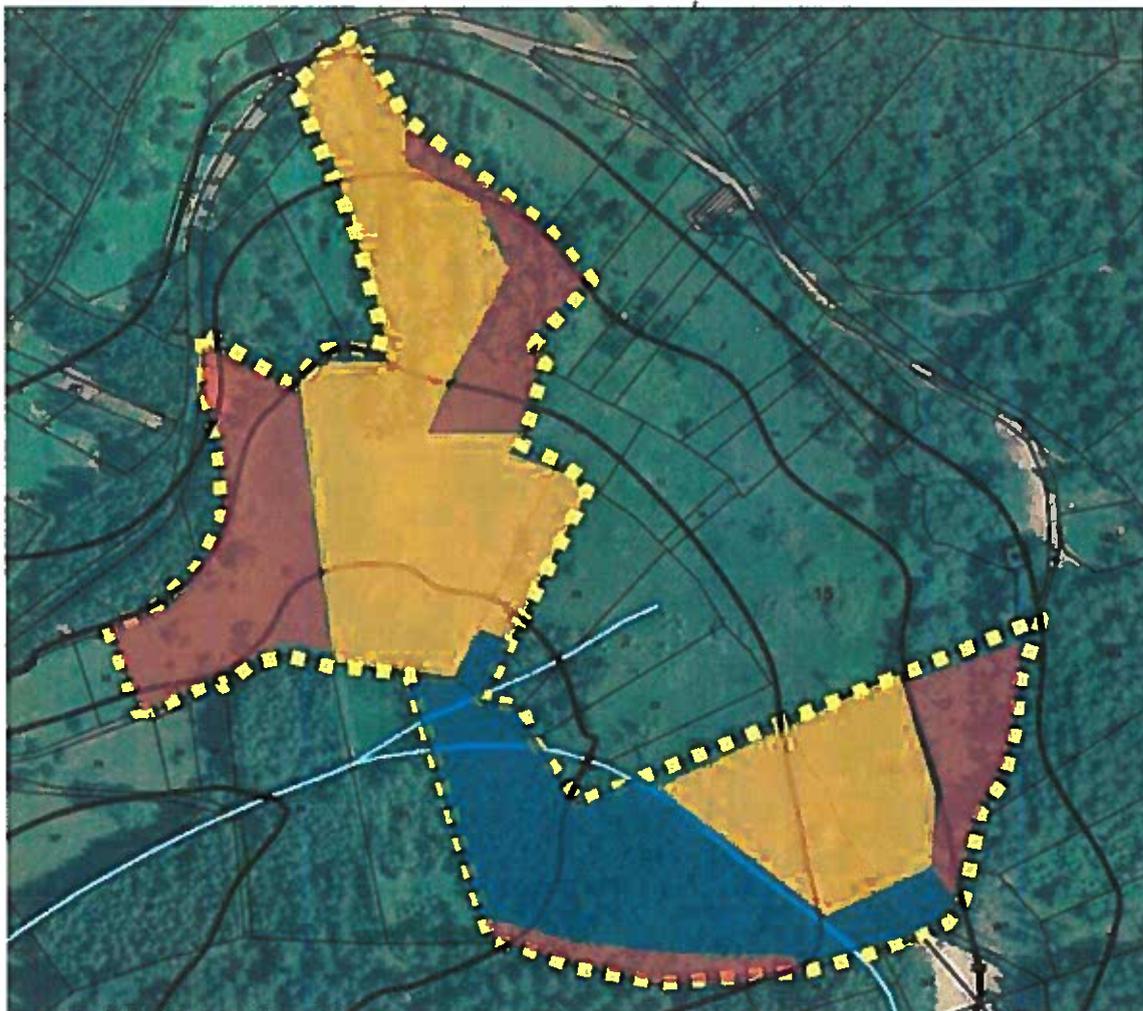
Annexe 03 : levées existantes



Annexe 04 : périmètre rapproché de captage et conduites d'eau existantes



Annexe 05 : principe illustré du projet, plantation selon le zonage défini ci-dessous, zone rouge : douglas, zone jaune : épicéas ou mélèzes, zone bleu : sans plantation



Annexe 07 : dossier photos

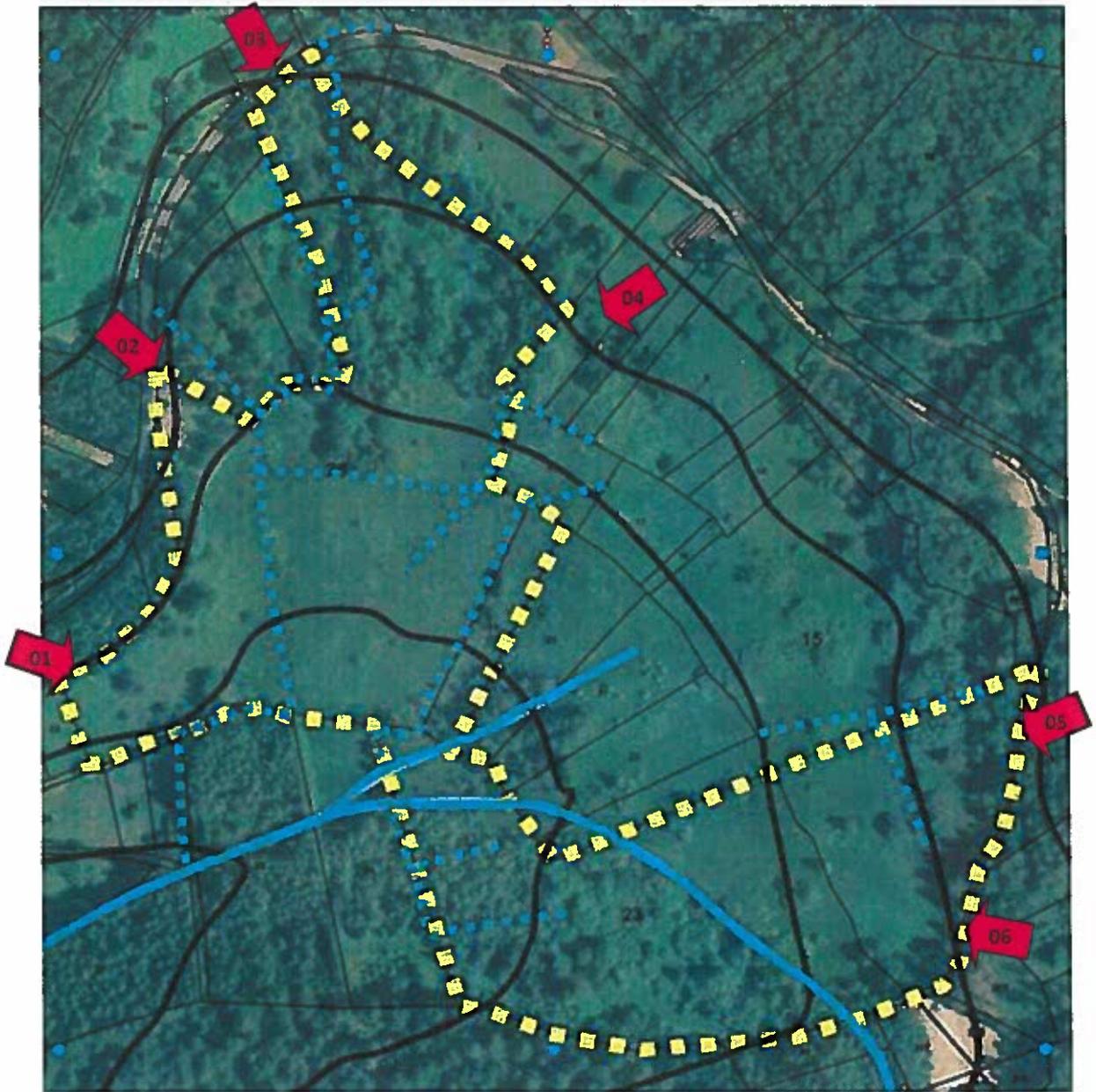


Photo n°1



Photo n°2

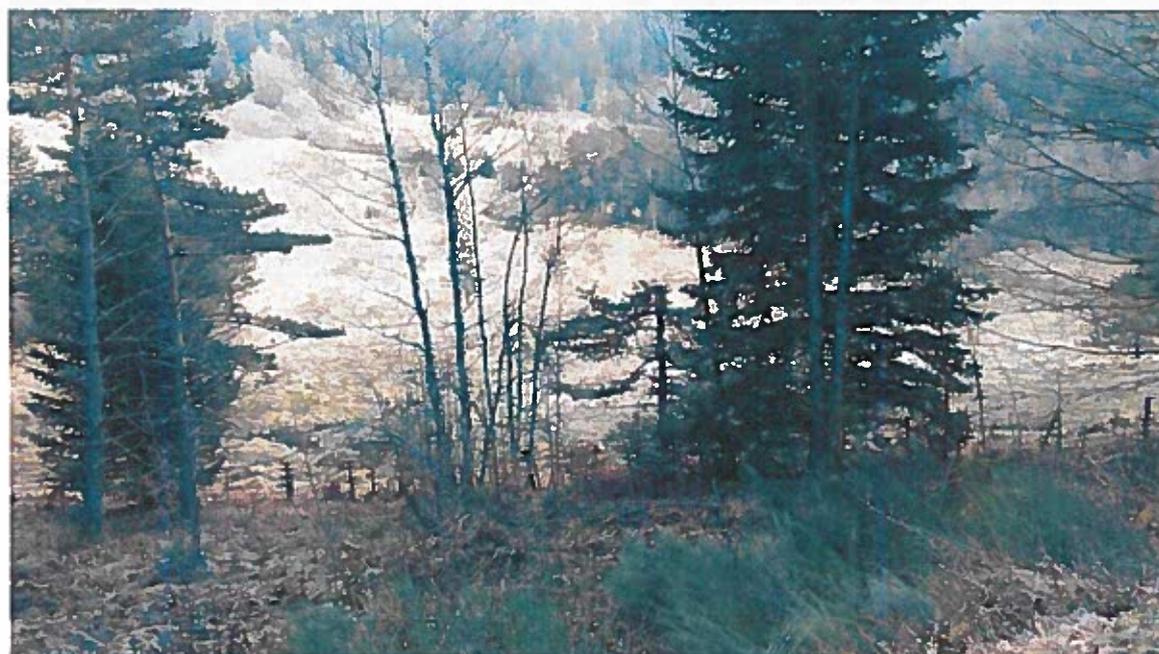


Photo n°3



Photo n°4



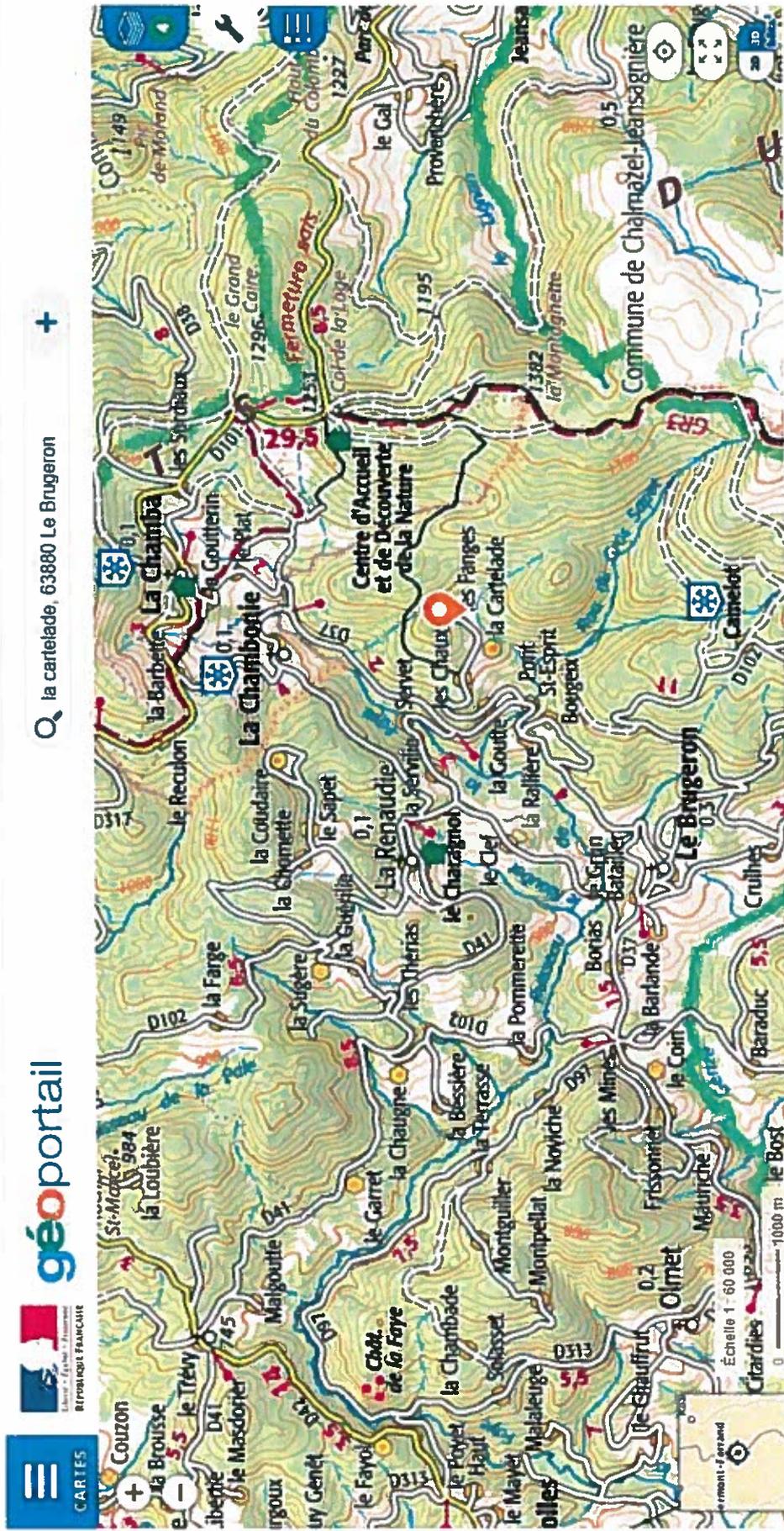
Photo n°5



Photo n°6



ANNEXE 02 Plans de situation



ANNEXE 03 Photographies

Photos extraites du dossier produit pour le conseil départemental en 03/2016

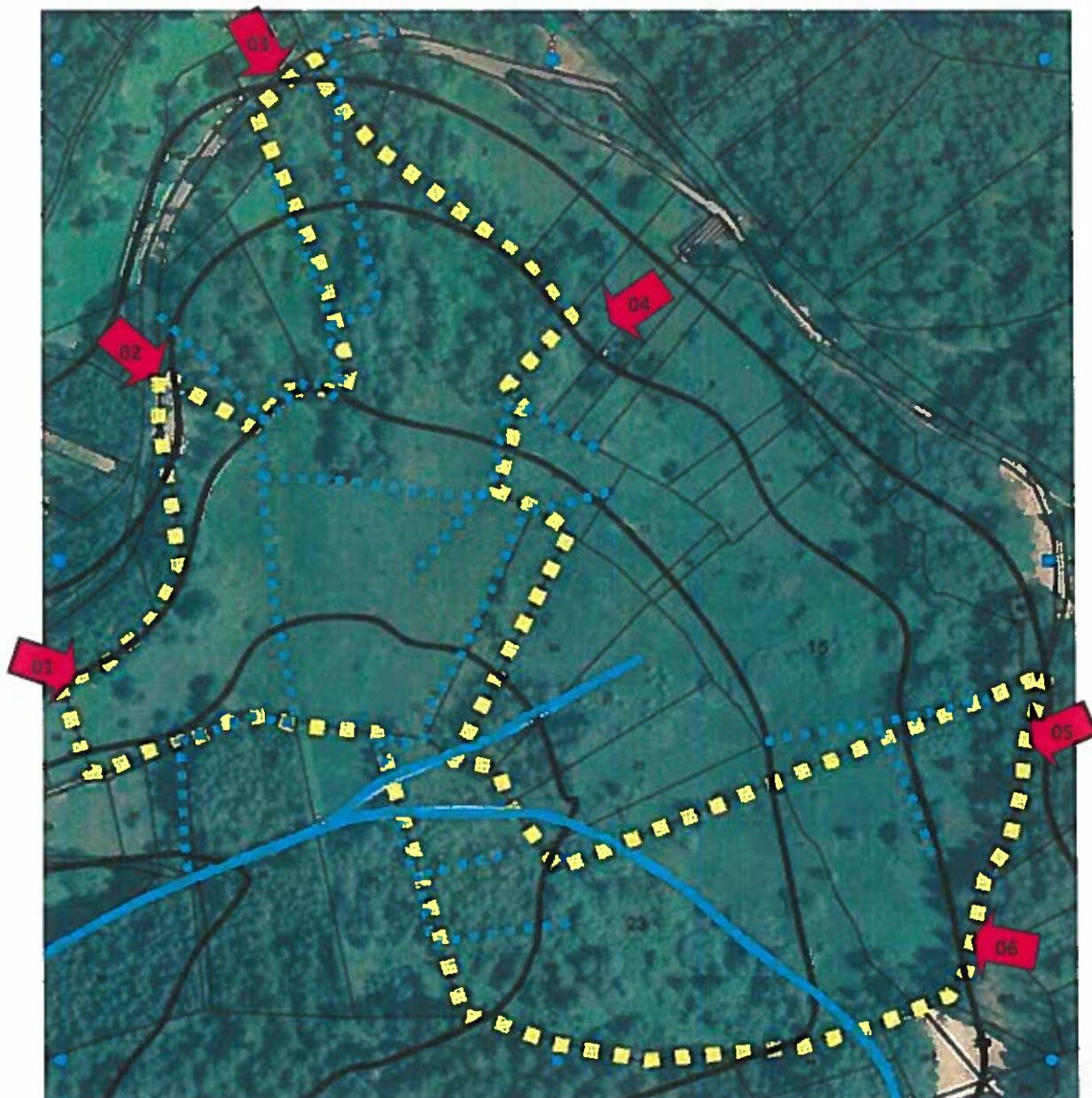


Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5

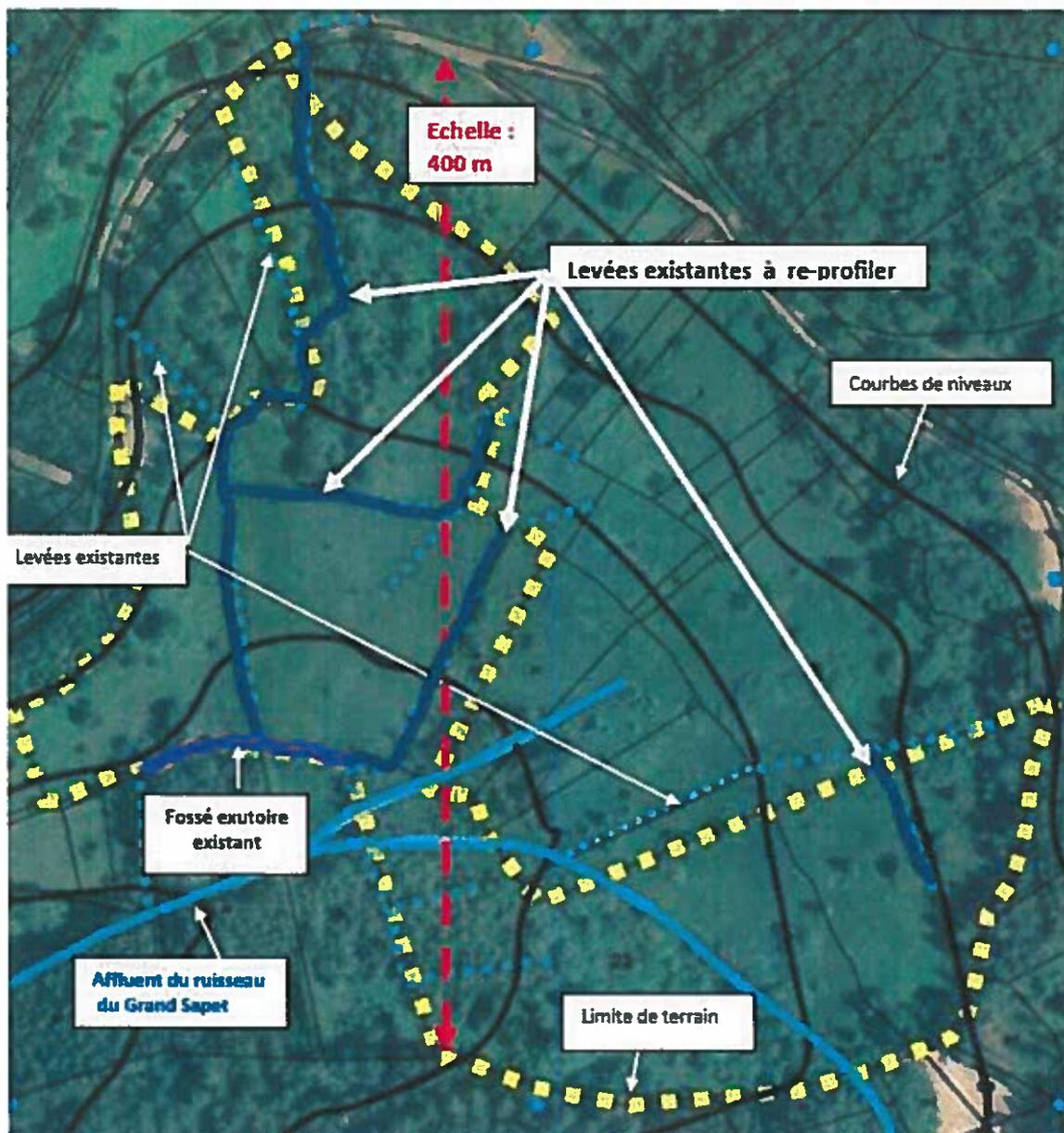


Photo n°6



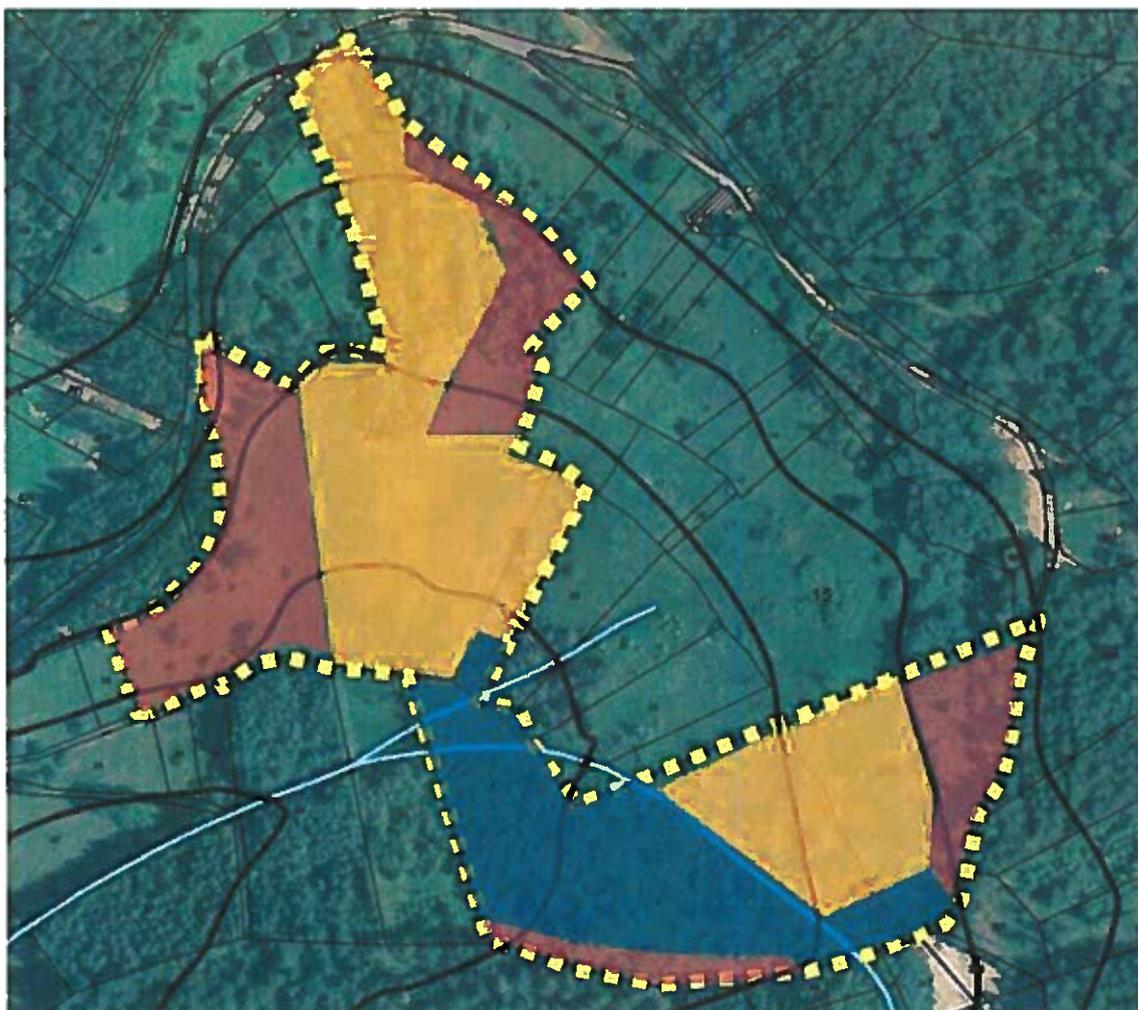
ANNEXE 04 : Plan du projet

4.1/ Partie curage de fossé

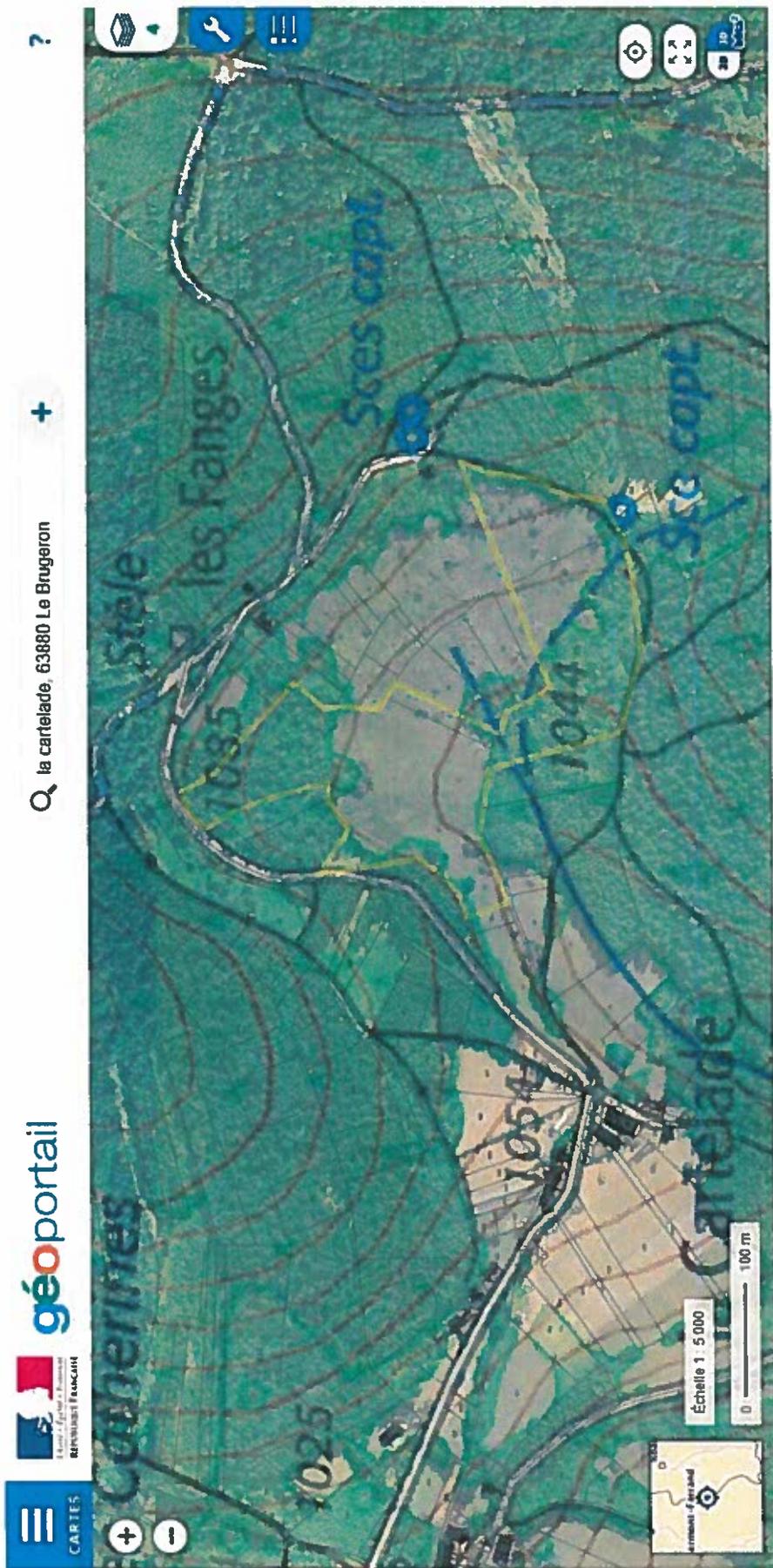


4.2/ Partie plantation

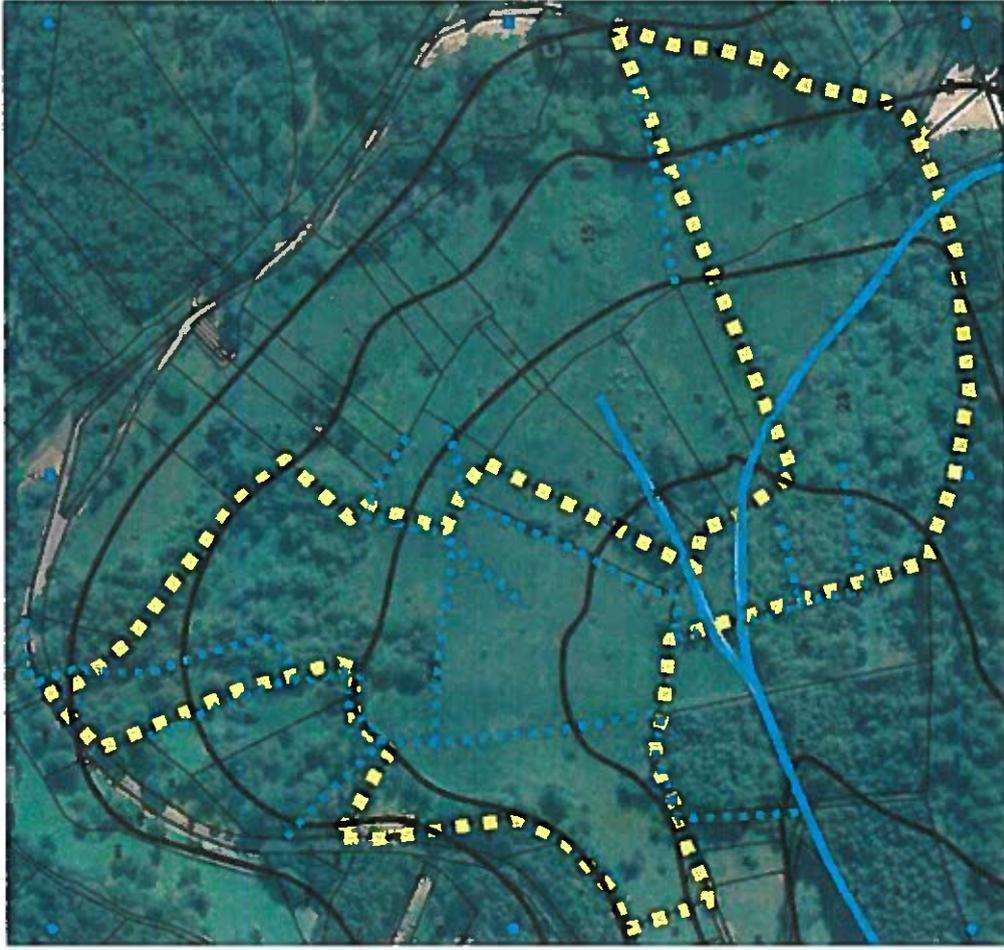
rouge : douglas
jaune : épicéas ou mélèzes
bleue : sans plantation



ANNEXE 05 : Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.

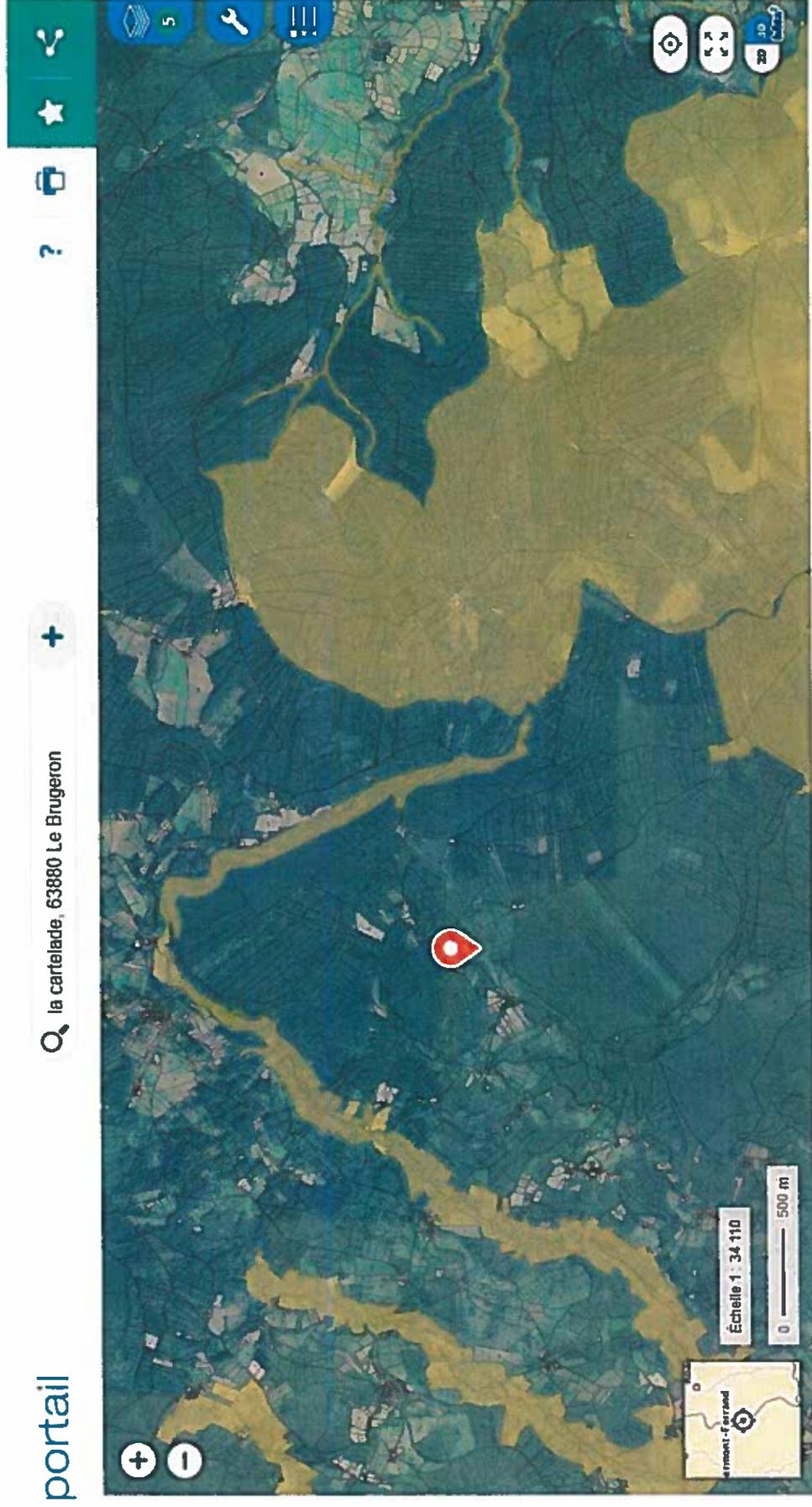


Plan des fossés existants (en pointillés)



Relevé du 02/03/2016

ANNEXE 06 : carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.



Données cartographiques : IGN, CRAIG, FEDER, INPN, MTEs, MNHN +

Zone Natura 2000 (directive habitat) (source Geoportail 23/01/2018)